

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 13 février 2012

Le 13 février 2012, à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Daniel JAMET, Christine LE DUIGOU, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Eliane NAON, Géo MEESTERBERENDS.

Etaient absents : Denis LUQUOT, Catherine PRAT.

Secrétaire de séance : Nathalie BOULBEN.

Le compte-rendu de séance du 5 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS ET TRAVAUX

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été consulté en novembre dernier pour le projet d'aménagement de l'espace Le Mestre. Le rendu du rapport concernant la réhabilitation du bâtiment et des alentours est prévu pour la fin février. Cet espace est essentiellement utilisé par les boules lanvénoises, pour les haltes des randonnées équestres, l'accueil d'animations communales, le stockage d'éléments par les services techniques. Il avait été question d'y installer un espace jeux et de revoir l'aménagement du parking.

Un diagnostic listant les avantages et les inconvénients sera remis par le CAUE.

Pour information concernant l'espace le Mestre, le local jeune mis à la disposition de la CCPRM a été déplacé au local du foot, place de l'église.

Conseil communautaire : les finances de la CCPRM sont saines, avec un résultat très positif. Les projets d'investissement prévus sont : la réalisation du centre aquatique (7 334 613 €), l'installation d'une chaudière bois avec réseau de chaleur (350 000 €), l'acquisition des locaux de la biscuiterie de Lignol (710 000 €) avec une mise à disposition par crédit-bail.

Autres projets :

- le très haut débit, avec une mission d'ingénierie à 28 000 € et le recrutement d'un CDD par le pays COB afin de préparer les communes à l'arrivée du très haut débit ;
- le recyclage des déchets avec la création d'une ressourcerie ou d'une recyclerie : l'exemple a été pris sur le secteur de Baud. Ce service permettrait de récupérer les déchets qui peuvent être réparés avant de les revendre à prix minime. Il serait géré par un chantier d'insertion.

Lors de la réunion du conseil Communautaire, Madame le Maire a soumis la question de l'après ATESAT, puisque la convention avec la DDTM se termine au 31 décembre 2012. C'est une aide apportée par les services de la DDTM pour les études de voirie, les demandes de subventions, les marchés. Le sujet est porté à la réflexion de la CCPRM, dans l'éventualité de l'embauche d'une personne chargée pour gérer ces dossiers au niveau de la CCPRM.

Il a également été question des services d'aides à domicile : une chargée de mission est actuellement en fonction afin de recenser les besoins et les difficultés des CCAS du Pays du Roi Morvan, en vue de la possible mutualisation des CCAS pour le service d'aide à domicile.

POINT SUR LES CAMBRIOLAGES MEDIATHEQUE ET MAIRIE

La médiathèque a été cambriolée le 5 janvier, et la mairie le 12 janvier. Des dégâts matériels sont à déplorer.

A la médiathèque, les devis pour les réparations s'élèvent à 3 519,73 € (menuiseries, peinture, stores, caisson)

A la mairie, le devis de remplacement de la double porte d'entrée s'élève à 2 742,43 €, et nous sommes en attente des devis de réparation de la porte d'entrée du personnel et de la porte extérieure de la salle de conseil.

BOULANGERIE

Information concernant le dégât des eaux dans le local à pâtisserie : les devis de plâtrerie (358,80 €) et de peinture (1 081,78 €) seront pris en charge par les assurances.

Des travaux de remise en état ont été nécessaires suite au départ des locataires de la boulangerie, pour un montant de 3 937,34 € (nettoyage et peinture).

Concernant le choix des repreneurs : 8 couples ont été reçus en mairie, et sur les 8 couples, 5 ont proposé une candidature et ont été reçus par la Commission composée de Mesdames MOUNIER et CARLAC pour la mairie, du service économique de la CCPRM et de représentants de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce, le 17 janvier dernier. 2 couples ont été retenus et convoqués à nouveau. C'est finalement Mlle BOURISSE et M. TROUBOUL, du Croisty, qui ont été retenus. Virginie BOURISSE, 30 ans, a un BEP vente et une 1^{ère} année de BTS, et Yannick TROUBOUL, 32 ans, a un CAP de boulanger et de pâtissier. Ils ont deux jeunes enfants.

Leur arrivée dans le logement est prévue au 1^{er} mars.

Il est proposé de différer le crédit-bail de 3 mois, afin de faciliter la trésorerie et l'installation des repreneurs. La signature d'un commodat sera prévue entre la mairie et les futurs locataires, dans l'attente de la signature du crédit-bail.

Pour information, le contrat EDF de la boulangerie a été repris au nom de la mairie en décembre, pour une durée d'un an afin d'éviter la coupure et de faciliter les travaux et la reprise. Il sera émis un titre à l'encontre des locataires pour le remboursement des frais d'électricité, dans l'attente du transfert de nom à la fin du contrat.

AMENAGEMENT FONCIER : PROPOSITION DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC GUISCRIF POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Le périmètre d'aménagement foncier et les travaux connexes sur Guisriff avec extension sur Lanvénegen ont été validés par arrêté préfectoral du 30 novembre 2011. Pour obtenir des tarifs moins élevés pour l'exécution des travaux, il est pertinent de constituer un groupement de commandes et donc de signer une convention de groupement de commandes avec Guisriff. La commune de Guisriff est désignée coordonnateur. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention, désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres Alain PERRON en qualité de titulaire et Denis DROUAL en qualité de suppléant, et autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant.

AMENAGEMENT FONCIER : ENCAISSEMENT ET PAIEMENT DES SOULTES PAR LA COMMUNE DE GUISCRIF

La commune de Guisriff ayant réceptionné les versements des propriétaires pour les échanges réalisés dans le cadre de l'aménagement foncier sur la commune de Guisriff avec extension sur Lanvénegen, Madame le Maire propose que la commune de Guisriff assure le recouvrement et le versement des soultes pour la totalité des échanges réalisés sur Guisriff et sur Lanvénegen.

AMENAGEMENT FONCIER : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX CONNEXES

Les devis estimatifs concernant les travaux connexes ont été transmis par le Cabinet Nicolas et Associés. Pour l'ensemble des parties (commune et parties privatives), ils se décomposent comme suit :

Travaux de voirie / arasement de talus : 18 662,40 € HT (22 320,23 € TTC)

Travaux de plantations : 11 699,30 € HT (13 992,36 € TTC)

Soit un total de : 30 361,70 € HT (36 312,59 € TTC)

Les travaux de voirie comprennent une tranche ferme d'un montant estimatif de : 16 698,40 € HT (soit 19 971,29 € TTC) et une tranche conditionnelle d'un montant estimatif de : 1 964,00 € HT (soit 2 348,94 € TTC).

Il est précisé que la Commune peut obtenir des subventions de la part du Conseil Général du Morbihan, du FEADER (fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et au titre du dispositif Breizh Bocage.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes précités, et au vu de l'estimatif de la tranche conditionnelle, décide, avec 11 voix pour et 1 abstention, de réaliser et la tranche ferme et la tranche conditionnelle des travaux de voirie.

TRAVAUX CHAPELLE DE LA TRINITE : PROPOSITION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR ETUDE ARCHITECTURALE ET PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Madame le Maire rappelle qu'il avait été proposé un bail emphytéotique à l'association pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la toiture de la Chapelle de la Trinité, bail que l'association avait refusé.

Une réunion devait être prévue en septembre avec toutes les parties prenantes, réunion qui a été reportée en novembre, en présence de Diégo MENS, conservateur du patrimoine au Conseil Général et de plusieurs représentants de l'association. Il a été rappelé qu'il n'y avait pas de danger immédiat pour ce bâtiment. S'il y a restauration, il faut que la charpente et la toiture soient reproduites à l'identique, avec le clos et le couvert, soit une estimation des travaux qui peut s'élever à 540 000 € HT. Les travaux de restauration peuvent être

subventionnés. S'il s'agit d'une rénovation, il n'y a pas de subventions. Il est donc proposé de réaliser une étude de faisabilité architecturale et historique. Celle-ci peut être subventionnée à hauteur de 50% par le Conseil Général, pour une dépense plafonnée à 15 000 € HT. L'étude peut coûter entre 10 000 et 12 000 €.

Il est proposé de demander la réalisation de l'étude, et l'association prendrait en charge les 50% restant à la charge de la commune. Un courrier sera envoyé à l'association pour l'informer de cette décision.

CHARTRE CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE) : PRESENTATION AUX ELUS

La commune a adhéré au CNAS au 1^{er} janvier 2009. Une charte a été mise en place suite à l'assemblée générale de juin 2011, afin de donner plus de légitimité et de proposer des formations aux délégués élus et agents pour une meilleure connaissance des documents proposés. Total des aides dont ont bénéficié les agents en 2011 : 4 296,40 €. Participation de la commune en 2011 : 1 609,65 €.

PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN AU RASED (RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVE EN DIFFICULTE) DU PAYS DU ROI MORVAN

Le RASED du Pays du Roi Morvan intervient dans 24 écoles du pays du Roi Morvan et dans 2 communes du canton de Cléguérec, et 250 élèves sont concernés.

Le rectorat prévoit de supprimer 17 postes de RASED pour la rentrée prochaine sur le Morbihan. Il est proposé d'adopter une motion de soutien au RASED du Pays du Roi Morvan. Proposition adoptée.

PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL POUR LES OBSEQUES CIVILES

Pour faire suite à un courrier émanant de 7 associations, il est proposé de mettre à disposition gratuitement la salle municipale pour le recueillement des familles qui le souhaitent, à l'occasion d'obsèques civiles.

QUESTIONS DIVERSES

Une personne de Berné, licencié au club de basket de Plouay, ancien président du Berné basket club et ancien arbitre officiel a fait parvenir un courrier en mairie, proposant d'être un relais pour les personnes qui souhaiteraient faire du basket et se retrouver dans un club.

La projection du film sur Lanvénegen aura lieu le vendredi 16 mars à 20h30, à la salle municipale (durée : 52mn). Elle sera suivie d'un échange. La diffusion télé aura lieu ensuite, à une date non connue pour le moment.

Kiné ouest prévention : Madame LE DUIGOU précise que nous avons reçu un courrier de cet organisme proposant des ateliers d'équilibre pour les personnes de plus de 65 ans, valides, pour la prévention des chutes. L'organisme propose de faire une conférence. Les intervenants sont des ostéopathes et des kinés. Il peut être proposé 8 séances d'1h30. Il y aurait une prise en charge par la Carsat, et il resterait à la charge de la personne 15 € pour l'ensemble des 8 séances. Madame LE DUIGOU demande une mise à disposition de la salle pour les ateliers. Une convention sera passée. Ceci pourra se mettre en place dès la fin de l'année. Madame LE DUIGOU a déjà contacté l'association des Jeunes d'Autrefois et le Club de Gym pour leur en parler.

La fédération française de randonnée propose un projet pédagogique : « un chemin, une école » afin de valoriser le patrimoine. Madame LE DUIGOU se charge de proposer ce projet à la directrice de l'école pour la rentrée.

Bacs Farina sur la VC4 : il est précisé qu'il manque peut-être des panneaux précisant la priorité. Ces panneaux ne sont apparemment pas nécessaires, pas plus que les panneaux de rétrécissement de voie qui ont été apposés. Il est souhaité de se renseigner auprès du code de la route afin de vérifier qui est prioritaire dans ce cadre-là (les personnes qui rentrent ou qui sortent de l'agglomération ?).

Il est également noté que les bords de route sont abîmés par les poids lourds depuis l'installation des bacs.

Débroussailleuse – broyeuse : jusqu'à présent, le matériel, d'occasion, était loué à SCAER. Il y aurait la possibilité de l'acheter pour 2 100 €. Du matériel neuf peut être acquis pour 2 000 € TTC. A voir.

Les agents communaux nous ont informés d'une balayeuse-désherbeuse achetée à LIGNOL pour 14 000 €, avec des subventions de la région, du département, de l'agence de l'eau, dans le cadre du désherbage mécanique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.